



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 17 du mois de mars à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, LE HENAFF, MITSCHLER, MONNIER-ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME FONTES (pouvoir MME NAAM).

Absent(s) excusé(s) : ----

Monsieur SUDRIES a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Pouvoirs : 1
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 10/03/2023

Date d'affichage : 10/03/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/03

Objet : SDEHG – Coffrets Fête foraine

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 03 janvier 2023 concernant la fourniture et mise en place de coffrets électriques pour Festibout'chou et Fête foraine, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (11AT281) :

- Parking collège côté :

- Au niveau de l'armoire modulaire REMBT existante chemin de Labastidole, pose d'un jeu de connecteur et extension BT en câble HN 3x150² sur environ 50 mètres.
- Fourniture et pose d'une armoire REMBT1 sur la zone enherbée au milieu du parking
- Création d'une extension et alimentation d'un coffret blindé type coffret prises, équipés d'une prise 63A, et 2 prises 36A.
- Depuis l'armoire REMBT 1 extension souterraine en câble HN 3x150² sur 60 mètres.
- Fourniture et pose d'une armoire REMBT2 sur la zone enherbée au niveau de l'abribus.
- Création d'une extension et alimentation d'un coffret blindé type coffret prises, équipés d'une prise 63A, et 2 prises 36A.

- Parking en face l'école :

- Au niveau de la Fausse Coupure, pose d'un départ à connecter sur une armoire REMBT à poser à côté.
- Depuis la REMBT alimentation de la FC.
- Pose d'un jeu de connecteurs.



- Création d'une extension en 4x35² et alimentation d'un coffret bl d'une prise 63A, et 2 prises 36A.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413€
• Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	13 750€
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 288€
Total	34 451€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, LE HENAFF, MITSCHLER, MONNIER-ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve le projet présenté ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire



Sabine GEIL-GOMEZ

